

SOCIAL RAPPORT

Avis de révolution de la santé au travail

Notre système de santé au travail « n'est pas lisible », affirme la députée Charlotte Lecocq dans un rapport qui a fuité hier. Elle propose une refonte complète, et met l'accent sur les risques psychosociaux.

La politique française de la santé au travail n'est « pas visible » parce que « pas portée politiquement de façon forte ». Son organisation par strates génère des « doublons », et n'est « pas lisible [...] sur les territoires pour les entreprises et leurs salariés, en particulier dans les TPE et PME ». Résultat : des services pas à la hauteur des moyens (environ 2 milliards d'euros par an), ni surtout des besoins des salariés, avec 58 millions de journées de travail perdues pour raisons de santé au travail en 2016...

Généralistes en renfort

Ce constat sans concession ouvre le rapport que la députée Charlotte Lecocq (LREM, Nord) doit remettre mardi prochain au Premier ministre, et qu'a révélé hier le magazine *Santé & Travail*. Il s'accompagne d'une proposition de refonte complète du système dont devrait s'inspirer la ministre du Travail Muriel Pénicaud, dans un projet de loi attendu cet automne.

Précisons à ce stade que le rapport n'aborde pas le paiement des indemnités pour arrêt de travail. Le projet du gouvernement d'en transférer une partie de la charge sur les entreprises, afin de les inciter à davantage de prévention (mais aussi pour raboter les dépenses de la Sécurité socia-



■ 58 millions de journées de travail ont été perdues pour raison de santé au travail. Photo d'illustration J. P.

Pour Pole emploi, 12 % des chômeurs ne recherchent pas d'emploi

Selon une étude de Pôle emploi diffusée hier, 12 % des chômeurs ne recherchent pas activement un emploi, et le chiffre tombe à 8 % si l'on s'en tient aux chômeurs indemnisés par l'assurance chômage. L'opérateur, qui a généralisé

ses équipes de contrôle de la recherche d'emploi en 2015, avait publié fin 2017 de premiers résultats selon lesquels 14 % des personnes contrôlées avaient été radiées pour insuffisance de recherche d'emploi.

le) a été suspendu face au tollé général. Charlotte Lecocq, qui a travaillé avec Bruno Dupuis (Alixio, société de conseils en RH) et Henri Forest (CFDT), propose de rapprocher la médecine libérale de la médecine du travail. Celle-ci aurait accès au dossier médical partagé (DMP) du salarié, et des généralistes pourraient assurer le suivi de certaines catégories de salariés, « par exemple les salariés du particulier employeur », précise le rapport.

Guichet unique pour les RPS

Une seule structure piloterait le système au niveau national : « France Santé Travail », qui regrouperait les services de l'INRS (recherche sur la santé), de l'Anact (agence sur les conditions de travail) et de l'OPPBTP (organisme professionnel du bâtiment). Elle associerait l'État et les partenaires sociaux, dont le rôle serait pleinement reconnu.

Cela devrait amener à mettre l'accent sur la prévention, se réjouit Martine Keryer (CFE-CGC) : « Le travail est de plus en plus délétère pour les cadres et techniciens. Les préventeurs pourront mieux travailler sur la qualité du travail, et par exemple évaluer la charge de travail des cadres au forfait jour. »

Au niveau régional, des structures de droit privé offriraient un guichet unique aux entreprises. Ce guichet comprendrait une cellule dédiée aux risques psychosociaux (RPS).

À voir maintenant ce que retiendront de ce rapport Édouard Philippe et Muriel Pénicaud - mais aussi ce que permettra le ministre du Budget.

Francis BROCHET

SANTÉ GOUVERNEMENT

Les petits hôpitaux ne fermeront pas, assure Agnès Buzyn

On pensait que les petits hôpitaux étaient en mode survie avant la réforme du système de santé, qui doit être présentée à la mi-septembre par le gouvernement.

Ce n'est finalement pas le cas : la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, s'est voulue rassurante hier quant à leur avenir : « Moi, je me suis engagée sur une chose, il n'y aura aucune fermeture d'un hôpital de proximité. Les hôpitaux de proximité vont rester, les Français en ont besoin, ils ont besoin d'une offre de services au plus près de chez eux », a-t-elle insisté hier matin sur *Franceinfo*.

En mars, la ministre avait pourtant indiqué qu'il était « possible qu'un certain nombre de services de proximité ne soient pas maintenus ».

D'après une liste publiée par le ministère, il y a sur l'ensemble du territoire national et d'Outre-Mer, 243 établissements de ce type. Les



■ Aucun hôpital de proximité ne devrait fermer, a assuré la ministre hier. Photo d'illustration Julio PELAEZ

hôpitaux de proximité sont limités aux soins de premiers secours.

Fermeture des urgences : un « mythe »

Également interrogée sur les urgences, en tension cet été, Agnès

Buzyn a estimé qu'il y avait « un mythe autour des fermetures des services d'urgences ». « Il y a parfois des services d'urgences qui ferment, mais il faut savoir que globalement nous avons 78 services d'urgences qui ont ouvert en plus ces dernières années », a-t-elle souligné.

« Il peut y avoir des zones rurales où effectivement il n'y a plus d'activité, et très peu de services, pas besoin d'un service d'urgences, mais il y a plein de services d'urgences qui ouvrent dans des zones qui sont mieux peuplées », a-t-elle poursuivi.

Interrogée sur RTL sur le « mythe » évoqué par la ministre Buzyn, la présidente de la Coordination nationale infirmière Nathalie Depoire a déploré le « décalage avec ce qu'il se passe réellement dans certains établissements aujourd'hui », alertant sur le besoin rapide de moyens humains et matériels.

Quelle réforme ?

La réforme du système de santé sera présentée mi-septembre. Celle-ci sera axée sur une réorganisation, comme le précise Agnès Buzyn : « Cette réorganisation va se faire en proximité des gens, en permettant aux médecins en ville d'être présents plus qu'aujourd'hui sur les périodes de garde parce que, effectivement, tous nos services d'urgences réceptionnent énormément de malades qui n'ont pas besoin d'aller aux urgences ». La réforme du système de santé doit par ailleurs permettre d'apporter des réponses au malaise des soignants et au déficit chronique des hôpitaux. En février, cinq chantiers prioritaires ont été identifiés : qualité et pertinence des soins, financement des hôpitaux, formation et qualité de vie au travail des professionnels de santé, numérique et organisation territoriale des soins.